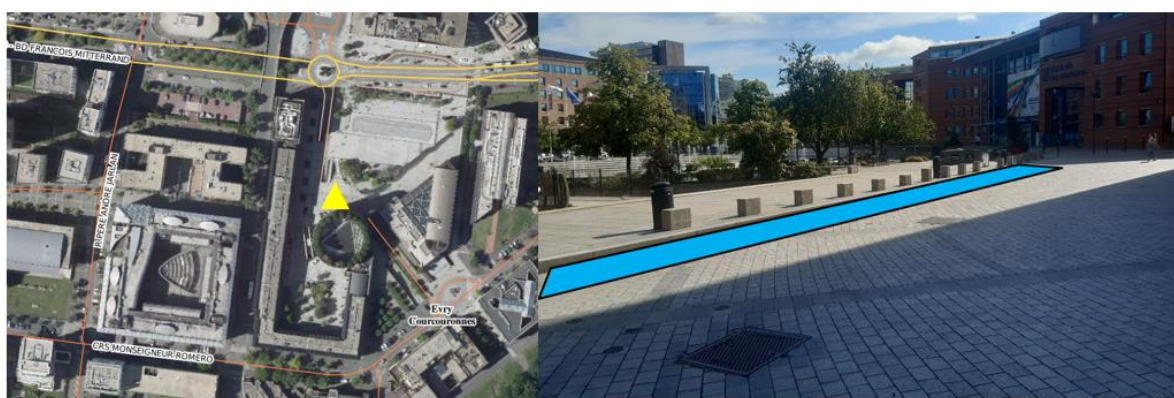


Annexe 1 Plan de situation des emplacements désignés par la ville

Emplacements 1 : Place des Droits de l'Homme et du Citoyen

Sur cet emplacement uniquement, les commerçants auront accès à l'électricité.

11h00 – 15h00	Du lundi au vendredi	Food truck	Repas chaud
Après midi Horaires à préciser selon les périodes de l'année	Du Lundi au vendredi et tous les jours pendant les périodes scolaires	Food truck	Gaufres, crêpes, glaces, boissons



Emplacement 2 : Rue Gaston Crémieux

11h00 – 15h00	Du lundi au vendredi	Food truck,	Repas chaud
---------------	----------------------	-------------	-------------



Emplacement 3, Rue du Bois sauvage

11h00 – 15h00	Du lundi au vendredi	Food truck,	Repas chaud
---------------	----------------------	-------------	-------------



Autre(s) emplacement (s) 4 : A déterminer

En plus des trois emplacements désignés ci-dessus et afin de répondre à la demande, en cours d'année notamment, la ville peut autoriser l'installation de Food-Trucks sur d'autres sites si les conditions d'implantation le permettent et après approbation de la commission d'attribution des emplacements.